Engagement de MACH5 contre toute forme de violence.

MACH5 affirme son opposition absolue à toute forme de violence, qu'elle soit physique, psychologique, sexiste ou sexuelle, à l'encontre de tout individu, mineur comme majeur.

Cet engagement s'inscrit dans le respect des dispositions légales applicables, notamment celles du Code pénal, du Code du travail, du Code civil et de la loi du 27 mai 2008 relative à la lutte contre les discriminations. Il s'appuie sur les dispositions relatives au harcèlement (moral et sexuel), aux agressions, aux violences sexistes et sexuelles et à la protection de l'intégrité de toutes les personnes. Il s'inscrit également dans le cadre des textes spécifiques à la prévention et à la protection de l'enfance, dont la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

MACH5 accorde une importance primordiale à la protection de l'ensemble de ses membres, intervenants et publics :

La magie est un art impliquant le partage ; elle crée naturellement des rencontres entre les générations et entre pairs lors de spectacles, d'initiations, d'ateliers, de stages, de conférences ou de coaching. Ces activités reposent sur la confiance et peuvent générer de l'admiration, une forte proximité, ainsi que des relations de mentorat ou d'autorité.

Comme toute personne, qu'elle soit enfant, adolescent ou adulte, chaque individu doit pouvoir découvrir, pratiquer et transmettre la magie dans un environnement sûr, bienveillant et respectueux de son intégrité physique et psychologique, de son intimité et de ses limites.

En conséquence, aucune relation d'apprentissage, de transmission ou de collaboration ne saurait justifier un comportement déplacé, des pressions, une situation d'emprise, un contact inapproprié ou une atteinte au consentement, de la part de quiconque, et tout particulièrement de la part de personnes en position d'autorité, de formateur ou bénéficiant d'une forte reconnaissance artistique.

La protection des personnes est l'affaire de tous. Toute situation suspecte ou tout comportement inapproprié, qu'il concerne un adulte ou un enfant, doit être pris au sérieux et porté à la connaissance de notre référent, conformément à l'obligation légale de signaler les situations de danger.

À cet effet, MACH5 a désigné un référent dédié, à l'écoute de tous :

Mail : violence@mach5.fr

Nos engagements de prévention :

- **Éthique et engagement :** Nos intervenants dans le cadre d'initiation, formation, coachings sont audités par un comité d'éthique. Ils signent une charte exigeant une vigilance et un comportement irréprochable envers tous les publics (adultes et enfants).
- **Sélection et honorabilité :** Les formateurs encadrant spécifiquement des mineurs font l'objet d'une enquête d'honorabilité, incluant la présentation d'un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) vierge.
- **Transparence :** Nous encourageons fortement la présence d'un parent ou d'un représentant légal lors des stages d'initiation et ateliers destinés aux mineurs.

Numéros d'appel pour assistance ou signalement :

- **119** – Allô enfance en danger (Service national gratuit, 24h/24, 7j/7, pour les mineurs victimes ou toute personne préoccupée par la situation d'un enfant).
- **116 006** – France Victimes (Numéro national gratuit, 7j/7, d'aide à toutes les victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles).
- **3919** – Violences Femmes Info (Numéro national gratuit et anonyme).
- **En cas de danger grave et immédiat** : **17** (Police/Gendarmerie) ou **112** (Urgences européennes).